

DEPARTEMENT  
DU DOUBS  

---

ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER  

---

CANTON  
DE PONTARLIER  

---

VILLE DE PONTARLIER

## PROCÈS-VERBAL

du C.C.A.S.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRÉSENTS** : Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN,  
Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, et VOIRIN.

**EXCUSÉS** : Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET, CUENOT et BULIARD,  
Monsieur MICHAUD.

**ABSENTS** : Monsieur BRUN-BARRONAT.

**PROCURATIONS** : Madame CUENOT à Madame BOBILLIER.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 10

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 19 février 2026

Secrétaire de séance : Madame Aurore FOREST

---

---

#### **Ordre du jour :**

- 1 – FINANCES – Compte de gestion 2025
- 2 – FINANCES – Compte administratif 2025
- 3 – FINANCES – Budget primitif 2026
- 4 – ACTION SOCIALE – Convention ONACVG
- 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs
- 6 – Décisions prises / Questions Réponses

Après avoir constaté le quorum, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 février 2026.

### **1 – FINANCES – Compte de gestion 2025**

Monsieur le Président explique que le compte de gestion correspond au document chiffré dans lequel le comptable assignataire de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables procédé durant la gestion comptable annuelle, y compris celles effectuées durant la journée complémentaire.

Ce compte présente :

- la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

Monsieur le Président assure que le résultat de l'exercice, le résultat de clôture ainsi que l'exécution du budget par chapitre sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif du dernier exercice.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur le compte de gestion 2025 tel qu'il est présenté.

### **2 – FINANCES – Compte administratif 2025**

Monsieur le Président explique que l'exercice 2025 dégage un solde bénéficiaire de 379 081.13 €. Cet excédent sert de point de départ pour le budget prévisionnel 2026.

En allant plus en détail, on note une évolution fluctuante de l'épargne nette qui tient à la structure budgétaire de dépense du CCAS. Sur ces dépenses réalisées, 80% concernent les dépenses de personnels. En effet, pour rappel, en 2024, un certain nombre de postes vacants n'ont pas pu être couverts. Ces postes ont finalement été comblés en 2025, ce qui entraîna la baisse du solde de fonctionnement. À cela s'ajoute de très grandes difficultés liées aux absences pour maladie ou maternité. Afin d'aider le CCAS, la Ville de Pontarlier a financé le CCAS à plus de 300 000 €.

Autre point de vigilance relevé par Monsieur le Président, les évolutions de charges à caractère générale qui sont en augmentations régulières de 9% depuis 2023. Si cette augmentation vise à continuer dans les années à venir, cela aurait, très vite, un effet de ciseau négatif.

Monsieur le Président termine en confirmant que ce compte administratif est conforme aux prévisions budgétaires, réalisé correctement et qui dégage un excédent net disponible.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à la majorité, par huit voix pour, zéro voix contre et une abstention, approuvent le compte administratif 2025, étant précisé que Monsieur GENRE quitte la séance et cède la Présidence à Madame HERARD.

### **3 – FINANCES – Budget primitif 2026**

Monsieur le Président présente ensuite le budget primitif 2026 qui reprends les orientations budgétaires soit un budget de transition dont la volonté est de poursuivre toutes les politiques mises en œuvre depuis des années en poursuivant les actions sociales tout au long de la vie de la petite enfance au grand âge. Concrètement, il reprend les résultats constatés de 2025. Le budget primitif 2026 s'équilibre à hauteur de 5 127 068,24 €. Les recettes réelles de fonctionnement varient avec une évolution de 1%. Concernant l'écriture comptable, une bascule du chapitre 074 à 075 de la subvention de la Ville à été obligatoire.

Les dépenses réelles varient, elles, de 4% et pourraient entraîner un potentiel effet ciseau, essentiellement dû à la progression du chapitre 012 à 6%.

Dans la section investissement, Monsieur le Président développe le déménagement de la crèche des P'tits Loups du boulevard Pasteur vers Vanolle. Cela entraîne une prévision de budget quant à l'acquisition du mobilier possiblement financé par une aide de la CAF en subvention d'équipement.

Lors de l'analyse des recettes de fonctionnement, une progression est à noter sur les produits de services.

Messieurs Toulet et Vivot rappelle que le CCAS est une entité importante pour la vie sociale dans une commune comme Pontarlier.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à la majorité, par neuf voix pour, zéro voix contre et une abstention, adopte le budget primitif 2026 tel que présenté.

#### **4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention ONaCVG**

La convention présentée par Monsieur le Président propose que le CCAS repaire et réoriente les potentiels bénéficiaires auprès de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre dans l'optique de proposer un accompagnement personnalisé.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident la convention d'utilisation et autorisent Monsieur le Président à la signer.

#### **5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Président explique qu'à la suite du départ d'un agent (mobilité interne au sein du CCAS), afin de pouvoir assurer son remplacement, il est proposé la modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'attaché territorial, à temps complet. En contrepartie, un poste de conseiller socio-éducatif sera supprimé.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent la modification du tableau des effectifs comme annoncé.

#### **6 – DÉCISIONS PRISES / QUESTIONS RÉPONSES**

La décision prise depuis le dernier Conseil d'Administration n'appelle aucun commentaire de la part des administrateurs.

En conclusion, Monsieur le Président rappelle que le CCAS est un organe à part entière qui ne doit pas être mise de côté. Car Pontarlier, du fait de sa proximité avec la Suisse, est anachronique dans son territoire, et doit faire face à la fluctuation erratique de l'emploi des deux côtés de la frontière. Elle a une structure de population très spécifique dans le Haut-Doubs avec d'une part une strate de la population qui vit bien au-dessus de la moyenne départementale, mais également, des strates de plus en plus importantes qui vivent bien en-dessous de la moyenne départementale. Tout ceci sera compliqué, aussi, il espère que les futures équipes continueront à défendre le CCAS.

Monsieur le Président remercie les administrateurs pour leur travail au sein du conseil d'Administration durant toutes ces années ainsi que les équipes des différents pôles et à la directrice du CCAS qui effectuent un travail de qualité, parfois très compliqué.

Madame la Vice-Présidente remercie également les administrateurs, les services qui l'ont épaulé durant toutes ses années, ainsi que Monsieur le Président pour la confiance accordée.

La séance est levée à 19h40.

Pontarlier le 21 mai 2026

Secrétaire de séance

Aurore FOREST



Pour extrait conforme,  
Le Président,

Patrick COMTE



